



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 1715

Texte de la question

M. Franck Gilard attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le suivi des enfants atteints d'autisme. Confrontés à une maladie face à laquelle la médecine demeure encore aujourd'hui impuissante, de nombreux parents d'enfants autistes se tournent vers des traitements mis au point à l'étranger. Or, compte tenu des longues procédures de validation, ces traitements, notamment ceux dits comportementaux, ne sont pas pris en charge et ne bénéficient pas à l'ensemble des patients. Aussi, compte tenu des enjeux de santé publique mais aussi des enjeux de vie pour de nombreuses familles, il lui demande de préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour développer la recherche médicale sur l'autisme et accélérer les procédures de validation des recherches menées dans d'autres pays.

Texte de la réponse

Les programmes d'intervention à référence comportementale sont développés surtout en Amérique du Nord et en Europe du Nord. Il s'agit généralement de programmes précoces intensifs conçus pour susciter des progrès globaux et améliorer à long terme l'évolution des enfants atteints d'autisme. Une étude a été conduite à la demande du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative afin de disposer d'un recensement des données scientifiques françaises et internationales relatives aux interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques proposées dans l'autisme. Ce travail précise que des résultats vont dans le sens de l'efficacité de certains programmes d'intervention à référence comportementale et/ou développementale. Toutefois, la littérature scientifique ne permet pas encore de comparer l'effet des différents programmes intensifs précoces (application d'intensité et de durée différentes, populations différentes). Une veille dans le domaine de la recherche et des pratiques sur l'autisme et les troubles envahissants du développement en France et à l'étranger est confiée au groupe de suivi scientifique de l'autisme qui a été installé en juin 2007 dans le cadre de la mise en oeuvre du plan autisme 2005-2007. Ce groupe composé de personnalités scientifiques est également chargé de contribuer à l'élaboration et à la diffusion auprès des professionnels concernés d'outils méthodologiques et de guides de bonnes pratiques, en lien avec les centres ressources de l'autisme, l'Agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et la Haute Autorité de santé (HAS). Enfin, un nouveau plan autisme 2008-2010 a été présenté le 16 mai 2008. Il aura pour objectif de parvenir à un consensus sur les bonnes pratiques d'accompagnement des personnes autistes ainsi qu'à développer la recherche. Il devra aussi permettre de mieux répondre aux besoins des familles en développant de nouvelles solutions de prise en charge dans l'intérêt des enfants et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1715

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5047

Réponse publiée le : 10 juin 2008, page 4924